INFORMATIONS OPTION ÉQUITATION 2023/24

Les objectifs :

- Découvrir et/ou progresser en équitation (de façon technique, pratique et théorique) afin d'atteindre le meilleur niveau possible.
- Développer des valeurs de respect et de solidarité.
- Développer le goût de l'effort, le sens du travail, la persévérance, l'humilité, la patience et la concentration.
- Sensibiliser au respect de l'environnement et de l'animal.

Horaires, lieu et organisation :

- **Mardi de 13h30 à 16h30**
- **Aux Ecuries du Giessen** situées à **Ebersheim** (67600)
- Les élèves se déplacent **en bus** (départ et retour au collège).

L'encadrement :

LOOS Daniel, enseignant diplômé d'état, responsable des cours pratiques d'équitation,
Une aide d'équitation responsable des cours théoriques,
Un assistant d'éducation

Organisation sportive :

En faisant partie de l'option sportive équitation, **l'élève s'engage à respecter les règles de vie suivantes** :

- ✓ Se changer avant le départ en respectant la propreté des locaux,
- ✓ Être calme lors du transport et respecter la propreté du minibus,
- ✓ S'équiper des polos et autres vêtements fournis (au courant de l'année),
- ✓ Participer aux animations et compétions proposées dans le cadre de l'UNSS/UGSEL et dans le cadre du centre équestre,
- ✓ Adopter une attitude exemplaire pour le bon déroulement des séances,
- ✓ Être assidu pour progresser.

Les règles aux Ecuries du Giessen

En faisant partie de l'option sportive équitation, **l'élève s'engage à respecter les règles suivantes** :

- ✓ Avoir une tenue nette et correcte
- ✓ Se déplacer dans le club calmement, sans courir ni crier
- ✓ Appliquer les règles de politesse, tant par l'attitude que par le vocabulaire employé
- ✓ Être respectueux du matériel personnel ou prêté (nettoyé et à sa place)
- ✓ Respecter sa monture en toutes circonstances
- ✓ Respecter les autres et l'environnement
- ✓ Rendre les installations dans leur état initial, après utilisation

En cas de manquement à ces règles, l'élève s'expose à être exclu de l'option équitation.

Lien scolaire :

L'élève doit adopter une attitude propice au travail scolaire dans toutes les matières et fournir un travail régulier en classe pour montrer sa volonté de progresser. Le cas échéant, l'élève pourra être sanctionné d'une ou plusieurs séances d'équitation.

Informations diverses :

- Frais de fonctionnement : **100€/mois** (pendant 10 mois – tarifs 2023-24) facturés directement par la comptabilité
- Tenue Mariste obligatoire
- Frais de licence obligatoire en sus : **25€/an,** à prendre auprès de votre Club ou des Ecuries du Giessen – **démarche à faire individuellement – (attention ! Licence valable sur une année civile, à vérifier au mois de janvier svp)**
- Galop 2 indispensable

----------**Talon à remettre à Mme Duménil** ----------

Je soussigné (e)_____ père / mère / responsable légal(e) de l'élève

_____ en classe de _____atteste avoir pris la licence pour mon enfant

(je sais qu'il ne pourra pas monter s'il n'est pas licencié) et accepte les règles d'organisation de l'option sportive équitation.

Date : Signature des parents : Signature de l'élève :